

Mairie de Soccia
umbriccia
20125 SOCCIA
Tel : 04.95.28.30.08
Fax : 04.95.28.34.71
e-mail : mairie.soccia@wanadoo.fr

Associo 28/11/2016 N° 60079

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR Adj		
Adj DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SI ADD		
SICP		
Sec DIR		
Signale		Dela de repon
<input checked="" type="checkbox"/> DIR Adj.		Adj Dir.

α → MISE/AS

Soccia , le 12 novembre 2016

Direction Régionale de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement
Service de la Biodiversité,
Division Sites, paysage et impacts
19 cours Napoléon
CS 10 006
20704 Ajaccio Cedex 9

24 NOV. 2016

Objet : Aménagement du parking Croce Maïo

Réf : F09416P035

Madame,

En réponse à votre courrier du 13 octobre 2016, vous trouverez en pièces jointes les éléments de réponse complétant la demande d'étude d'impact pour la réalisation du parking Croce Maïo.

Ces éléments de réponse sont les suivants :

- Caractéristiques générales du projet
- Caractéristiques de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de bien vouloir accepter madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire
Mr SABIANI Jean-Baptiste



Commune de Soccia

Aménagement du parking Croce Maïo

Caractéristiques générales du projet

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet et de la santé

1 – Mesures pour éviter, réduire ou compenser une espèce protégée située à proximité du projet - (Germandrée de Marseille)

Le projet ne se situe pas au niveau de l'emplacement de cette espèce protégée. Ce lieu restera pendant les travaux et de façon définitive vierge de toute intervention pouvant impacter l'environnement de cette plante. (Voir plan 1 et photos 1)

2 – Volume des déblais et des remblais ainsi que l'ampleur des terrassements

Les déblais seront réalisés sur les talus existants au niveau des parkings 3 et 4 afin d'élargir la largeur du stationnement longitudinal. Ce qui évitera le stationnement des véhicules en partie sur la chaussée comme on peut le constater actuellement, et laissera la route d'accès dégagée pour la circulation des véhicules de secours et professionnels.

Les déblais seront également réalisés pour la mise en œuvre de l'enrochement prévu pour le soutènement du parking 2. (Volume des déblais : 1400 m3)

Les remblais seront réalisés à l'arrière de l'enrochement jusqu'au niveau du parking 2 afin de réaliser une plateforme pouvant accueillir les véhicules de façon ordonnée. (Volume des remblais : 250 m3)

Les terrassements sont réalisés uniquement sur les zones de parking à réaliser. Aucun terrassement n'est à mettre en œuvre pour un accès d'engin ou provisoire dans le cadre du chantier. (Voir plan 2 et photos 2)

3 – Modification éventuelle de la route d'accès

La route d'accès ne sera aucunement modifiée. Seule les bordures actuelles seront remplacées par des bordures A2 franchissables afin que les véhicules puissent stationner aux emplacements nouvellement créés, et maintenir l'écoulement des eaux pluviales dans le caniveau béton existant qui ne sera pas modifié. (Voir plan 3 et photos 3)

4 – Réalisation d'une table d'orientation ou de panneau de sensibilisation

Une table d'orientation existe actuellement, près de la croix, sur le sentier qui mène au lac de crena.

Le projet consiste à améliorer la zone de stationnement existante, il n'est pas prévu de panneau d'information sur le site. (Voir plan 4 et photo 4)

5 – Réalisation d'un éclairage dans le cadre du projet

Un éclairage dans le cadre du projet ne sera pas réalisé. En effet, cette zone de stationnement se situe en pleine nature.

Les usagers de ce parking viennent en balade dans le secteur, en majorité du printemps à l'automne, et ne restent pas la nuit.

Il n'y aura aucune pollution lumineuse dans ce secteur.

6 – Mesures d'insertion paysagère

Les mesures d'insertion paysagère consistent à récupérer, dans la mesure du possible, les plantes enlevées lors des déblais pour les replanter aux endroits prévus à cet effet. (Entrée de parking 2 et autour du parking 1).

Le talus existant entre les deux parkings sera planté de végétaux déjà existants dans le secteur afin de maintenir une harmonie paysagère. (Bruyère, immortelles, grévilléa, phillyrea)

Les zones naturelles situées aux alentours des parking existants ne seront en aucun cas touchés lors des travaux.

Les parkings seront revêtus d'un mélange de matériaux existant sur place (arène granitique) avec de la chaux afin de le stabiliser. Le revêtement restera donc perméable. Les surfaces de parking auront une pente de 4% afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales vers le caniveau existant.

Dans le cas où des pierres de dimensions importantes seraient extraites des déblais, elles seront déposées entre le pied de talus et les bordures pour empêcher le stationnement sur une partie de la chaussée. Dans les autres cas, les pierres serviront en remblai à l'arrière de l'enrochement. (Voir plan 5 et photos 5)

7 – Autorisation de défrichage

Aucune autorisation de défrichage n'a été déposée pour ce dossier.

En effet, le projet consiste à réorganiser les places de parking sur les plateformes existantes, et ne touche en rien les zones actuellement plantées de végétaux et arbustes.

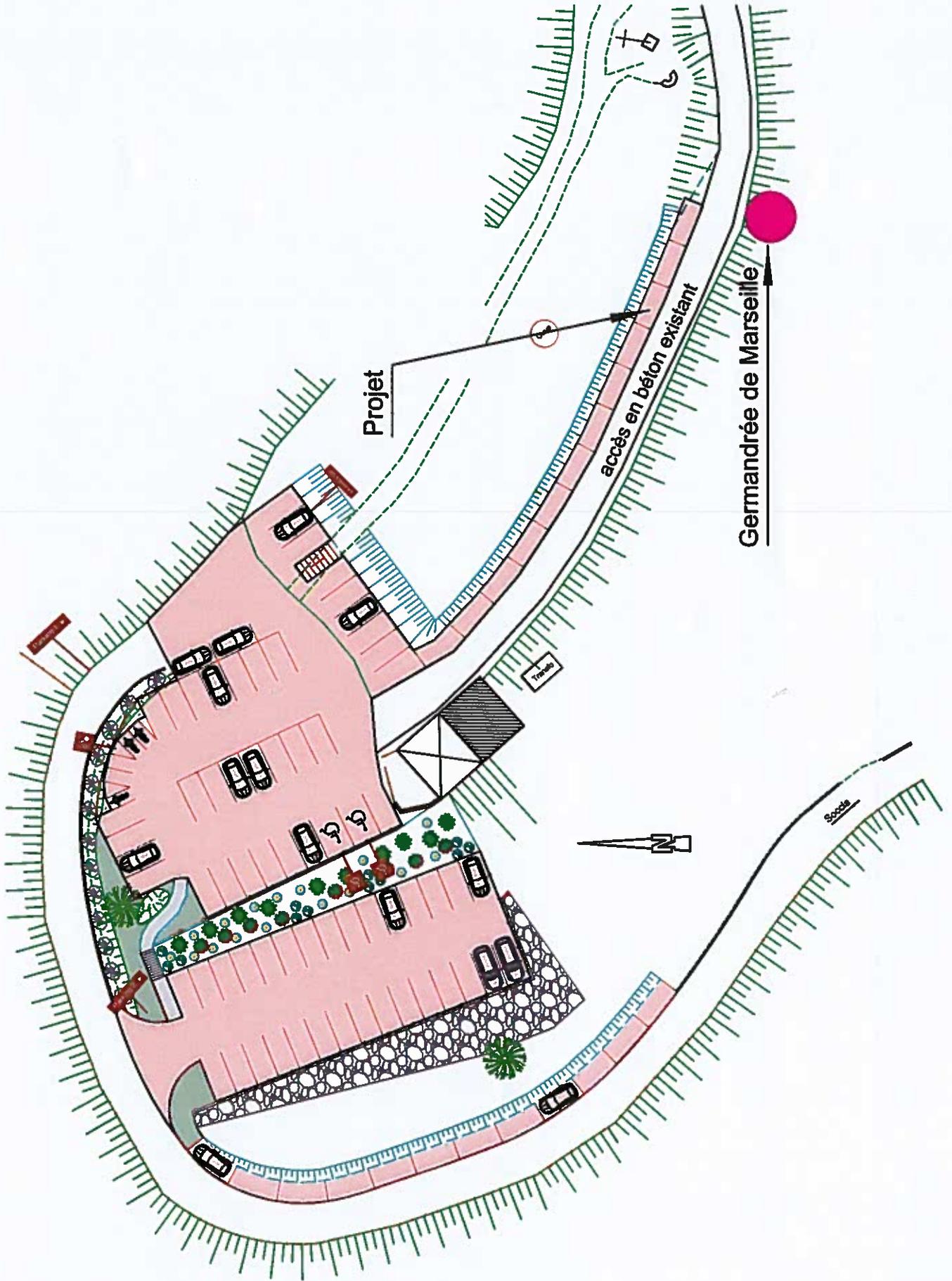
8 – Risque de pollution du milieu naturel en phase de chantier

Lors de la phase de dossier de consultation des entreprises, il est demandé d'indiquer les éléments de mesures d'hygiène, de sécurité et environnementale. Il est apporté la plus grande attention sur les réponses données.

Les entreprises auront l'obligation de stationner leurs engins sur une zone précisément délimitée d'une plateforme existante sans impacter sur les zones plantées, tout en maintenant un maximum de sécurité pour les usagers du parking qui sera toujours en accessible.

Il en sera de même pour le stockage des matériaux, tel que les enrochements et déblais réutilisables.

Plan 1

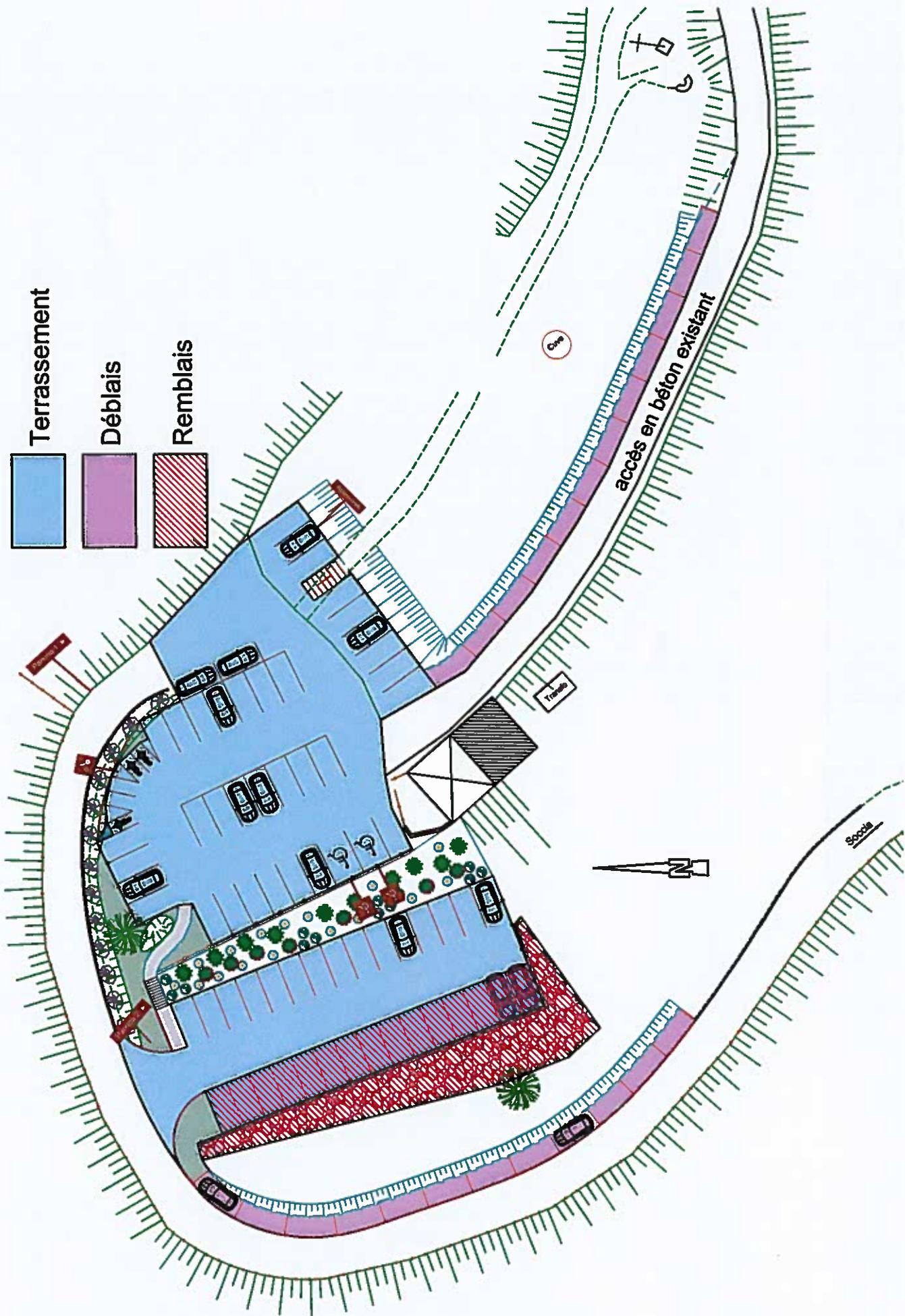


Photos 1

Germandrée de Marseille
Zone non touchée par le projet



Plan 2



Photos 2

Parking 1



Parking 2



Photos 2

Parking 3

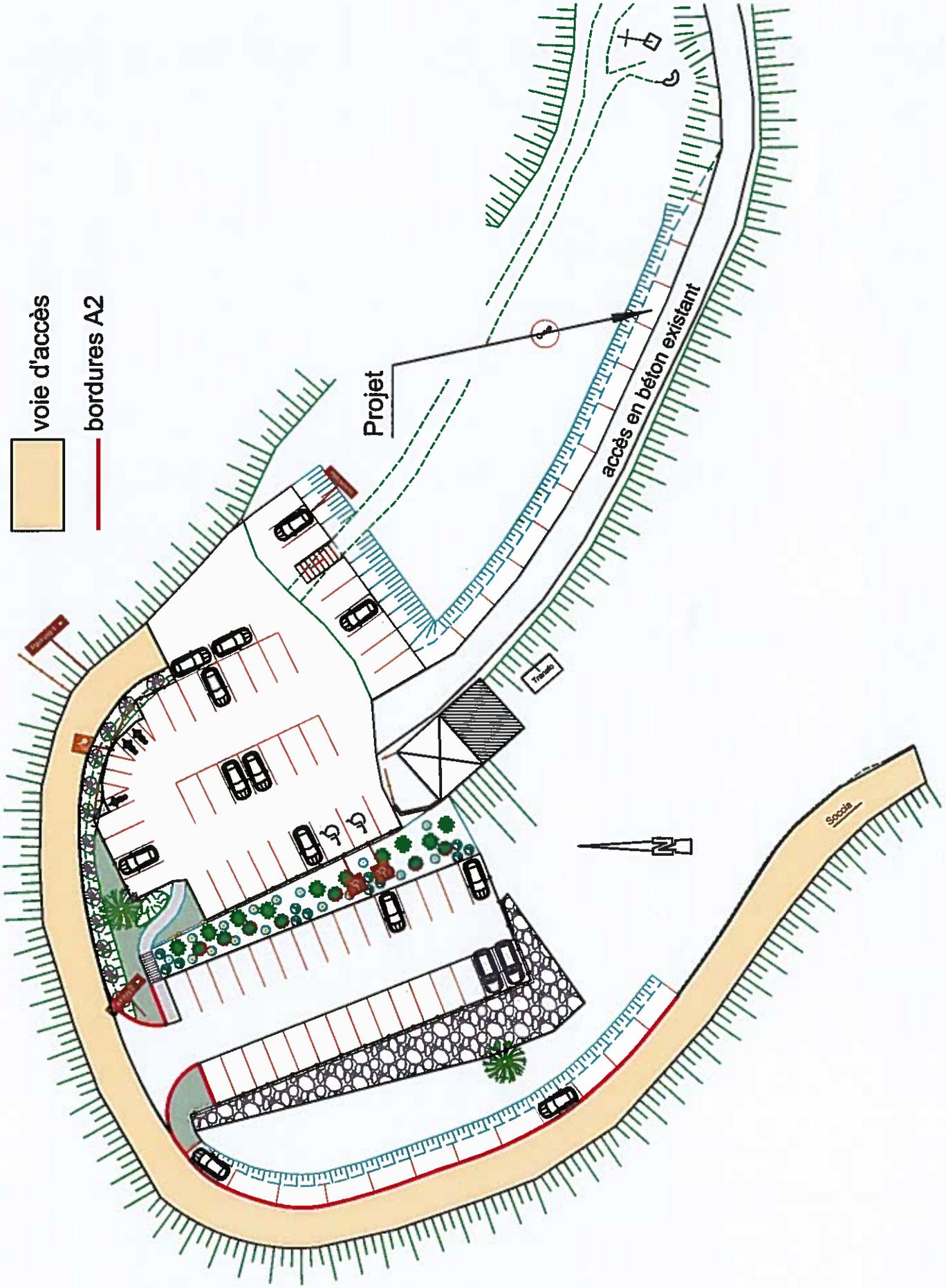


Parking 4



Plan 3

- voie d'accès
- bordures A2



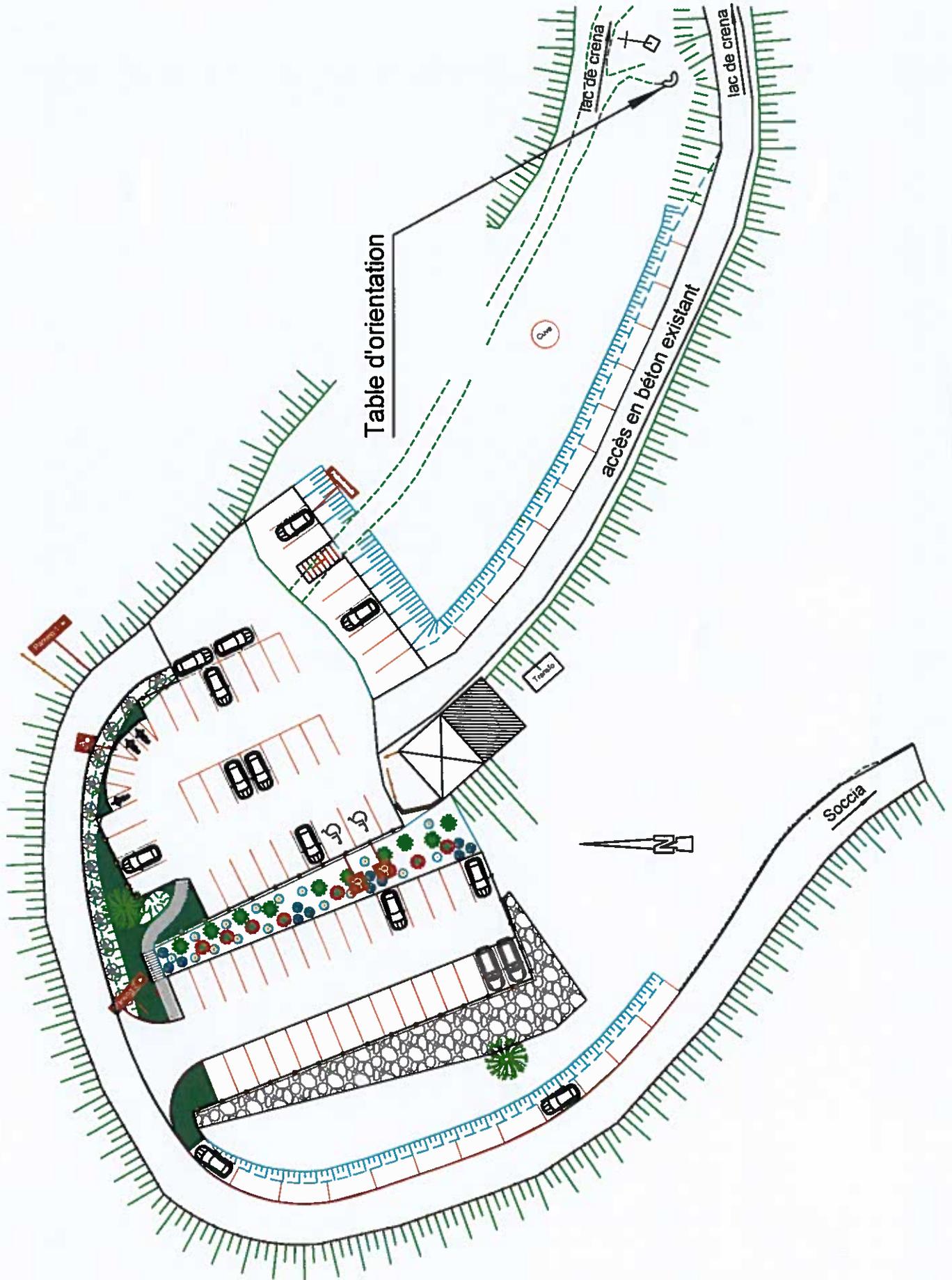
Photos 3



Bordure remplacée



Plan 4



Photos 4

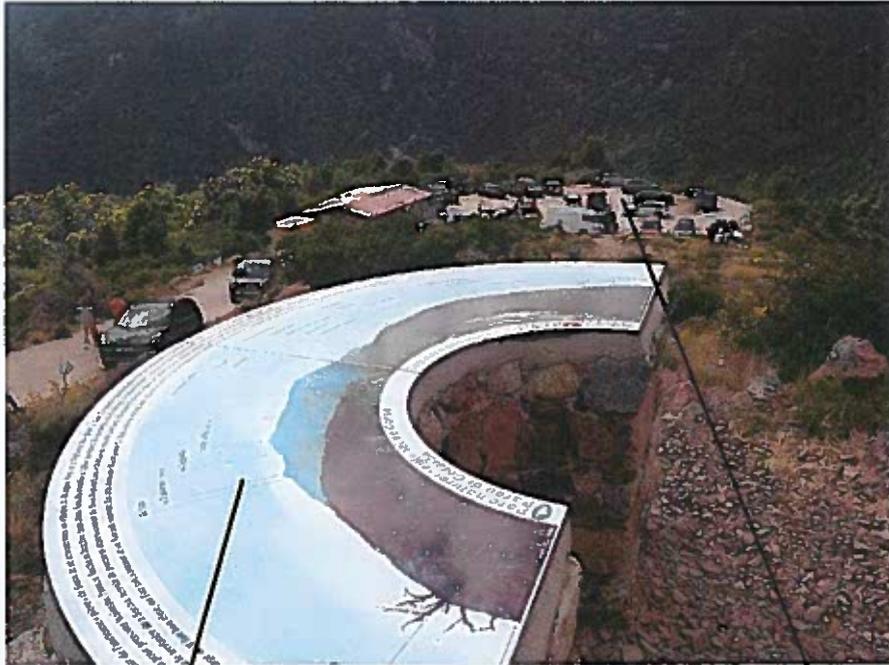


Table d'orientation

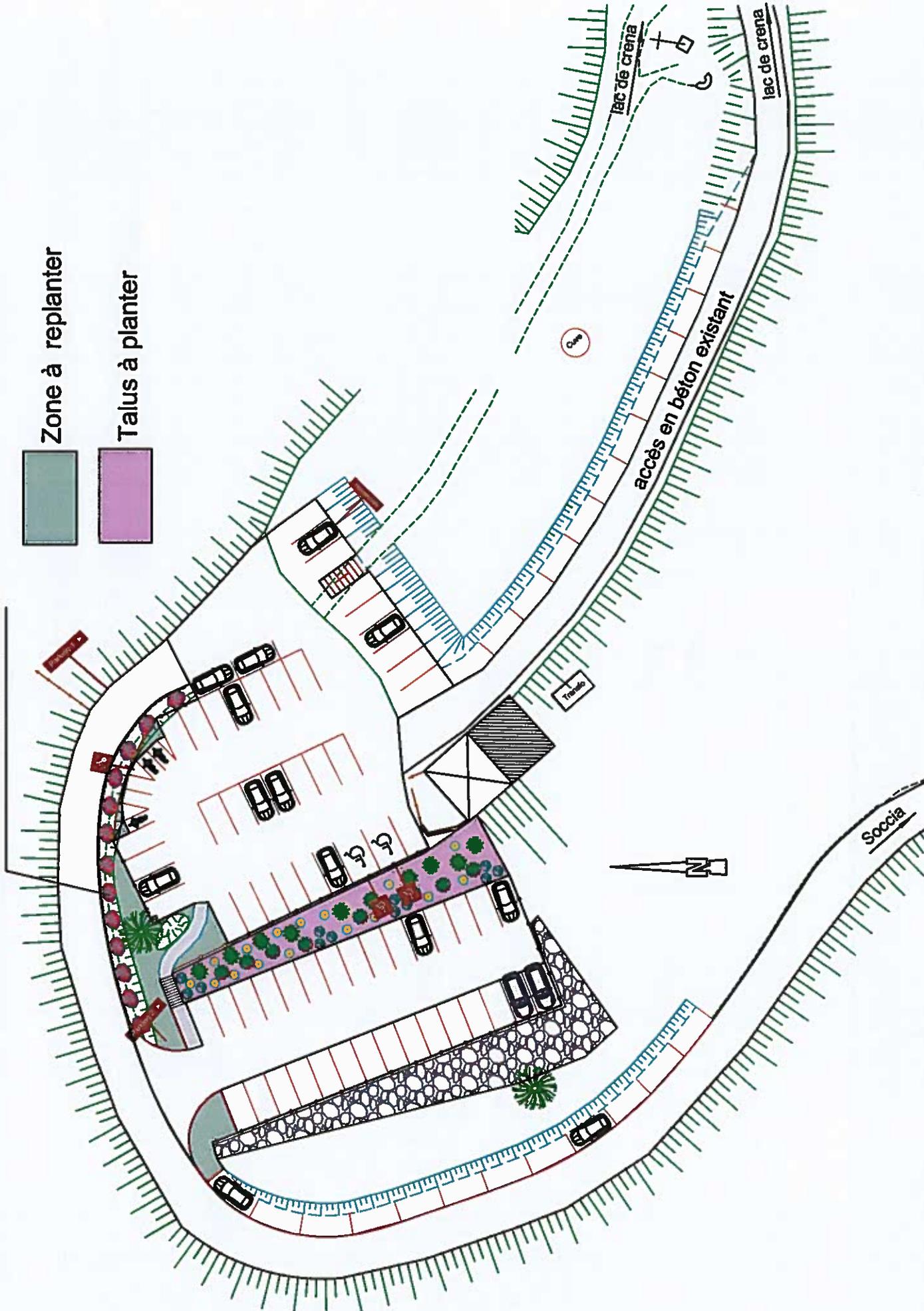
Parking 1



Plan 5

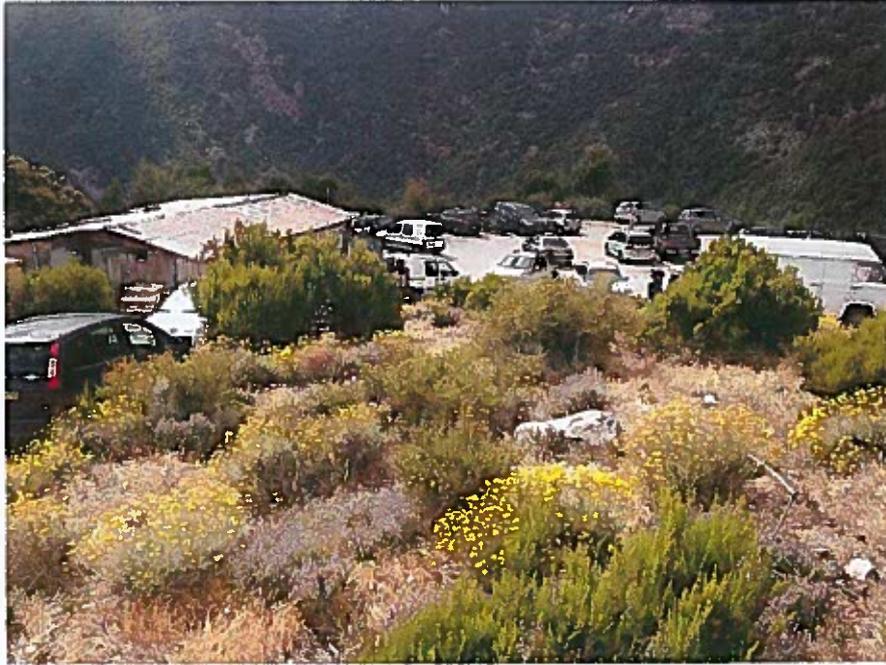
Rochers anti stationnement

- Zone à replanter
- Talus à planter



Photos 5

Végétation existante non touchée par les travaux



Végétation mise en place sur le talus

Philyreas



Immortelle



Bruyère



Gréviléas

